

CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion aura lieu **Hôtel de Ville de GERARDMER - 46 Rue Charles de Gaulle**, le

Vendredi 13 Décembre 2019 à 18h00

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1. Décision modificative sur le Budget annexe Activité Forestière pour travaux d'exploitation d'arbres scolytés.
- 2. Admission en non-valeur de produits et taxes irrécouvrables.
- 3. Mise à jour du tableau des effectifs des emplois communaux pour l'année 2019.
- 4. Demande de subvention à l'Etat au titre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux.
- 5. Demande de subvention à l'Etat au titre de la modernisation de l'éclairage public.
- 6. Demande de subvention au Département pour le Centre aquatique et de bien-être (tranche 2).
- 7. Demande de subvention au Département pour l'acquisition d'instruments de musique 2020 pour l'école intercommunale de musique.
- 8. Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Commune du TEIL en Ardèche suite au tremblement de terre du 11 Novembre.
- 9. Attribution de subventions pour les enfants Géromois qui fréquenteront en 2020 un accueil de loisirs avec hébergement.
- 10. Attribution de subventions pour les enfants géromois qui fréquenteront à la journée en 2020, un accueil de loisirs sans hébergement.
- 11. Participation de la Commune à l'organisation de stages à but éducatif ou sportif ou de voyages scolaires pour l'année 2020.
- 12. Cessions de biens d'une valeur supérieure à 4 600 Euros.
- 13. Contrat d'assurance des risques statutaires : mandat au centre de gestion des Vosges.
- 14. Convention cadre avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition de personnel contractuel.
- 15. Convention avec le Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS) pour mise à disposition de personnel.
- 16. Convention de partenariat avec ALEXIS Lorraine.
- 17. Bail de location d'un terrain communal à la Société des Fêtes.
- 18. Présentation du rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes.
- 19. Transfert de diverses parcelles dans le domaine public.
- 20. Quartier Kléber - Nouvelle dénomination de certaines rues.
- 21. Compte-rendu des délégations accordées au maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- 22. Questions diverses.

Monsieur le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stessy Speissmann', written in a cursive style.

Stessy SPEISSMANN

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 04/12/2019 à 14:18:20
Référence : dd2799d9249ce40500a11ef00cfb0f1590dd0793